# DEVANT, AUX CÔTÉS OU AVEC LES ÉLÈVES :

PROFS-DOCS PARTOUT, MOYENS NULLE PART!

#### POUR DES MOYENS HUMAINS À LA HAUTEUR DES BESOINS, NOUS DEMANDONS...

- Que soit garanti un minimum de 2 postes à temps plein par établissement auquel s'ajouterait 1 poste supplémentaire par tranches de 300 élèves et une réelle prise en compte des besoins en fonction des spécificités des établissements (REP/REP+, lycées polyvalents, cités scolaires, etc.);
- L'ouverture d'un nombre de postes au concours correspondant à ce besoin ;
- L'ouverture de postes de TZR en documentation pour assurer les remplacements et les compléments des temps-partiels ;

• La titularisation des personnels contractuels qui en expriment le souhait, avec obligation de formation.

En tant que profs-docs, nous sommes au carrefour des différents services de l'établissement : nous ne pouvons qu'être alarmés par le manque et la baisse constante des moyens humains alloués (en particulier concernant la vie scolaire et le pôle médico-social). Nous demandons davantage de moyens humains afin de travailler dans le respect dû à tou·tes les membres de la communauté éducative.

### POUR DES BUDGETS DÉCENTS ET PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉLÈVES, NOUS VOULONS...

- Pour les acquisitions du CDI un budget annuel minimum de 6€/élève en collège et 8€/élève en lycée, à ajuster en prenant en compte les disparités sociales et territoriales (pauvreté, éloignement des institutions culturelles, etc).
- Les pratiques concernant l'attribution du budget au CDI dépendent trop souvent du bonvouloir des directions ce qui entraîne des situations très disparates en fonction des établissements. Elles doivent être harmonisées afin de garantir un accès aux ressources le plus équitable possible!

### POUR DES STATUTS ET PÉRIMÈTRES DES MISSIONS CLAIREMENT DÉFINIS, NOUS VOULONS...

- Une véritable reconnaissance et une mise en application effectives des textes existants concernant notre statut par les directions et l'ensemble des personnels (circulaire 2017-051 et décret 2014-940) afin de ne plus nous voir attribuer d'office des missions qui ne sont pas les nôtres (comme la distribution des manuels scolaires), et de reconnaître nos missions pédagogiques.
- La réparation de l'injustice qui nous empêche d'accéder à l'ISOE sans laquelle nous pouvons difficilement assurer la mission de professeur·e principal·e ou toucher des HSE au même taux que nos collègues certifié·es

- La prise en compte des séances en co-enseignement ou ponctuelles comme des heures de cours donnant de ce fait lieu à l'application du décret de 2014 sur la récupération des heures (prise en compte du temps de préparation et de suivi des élèves afférant).
- A défaut de l'abolition pure et simple de l'inspection, nous souhaitons l'attribution d'un corps d'inspection spécifique aux professeur·es-documentalistes.
- Que les moyens d'exercer les missions présentes dans notre circulaire nous soient effectivement donnés.
- Le paiement de la prime informatique comme à tout-es les professeur-es

Plus généralement, nous demandons que les professeur·es-documentalistes soient reconnu·es comme des enseignant·es « devant élèves », que nous soyons en séance pédagogique (seul·e ou en co-enseignement), ou dans le cadre de nos différentes missions d'accompagnement et de suivi assurées quotidiennement au CDI.



CONTACT@SUDEDUCATION77.ORG

## POUR UN DROIT À LA FORMATION ADAPTÉ AUX RÉALITÉS DE NOTRE MÉTIER, NOUS RAPPELONS QUE...

• Les spécificités du métier de professeur-e-documentaliste impliquent que le travail de gestion d'une année a un impact important sur les années suivantes, une formation obligatoire est donc nécessaire pour les personnels contractuels sans

possibilité de refus de la part des chef·fes d'établissement.

• Nous défendons le droit à une formation de qualité, professionnalisante, et adaptée tout au long de la carrière et sur le temps de travail pour tous les personnels!



SUD ÉDUCATION 93 **C** 01.55.84.41.26 **E** CONTACT@SUDEDUCATION93.0RG



SUD ÉDUCATION 94 **C** 01.43.77.33.59 **CONTACT@SUDEDUCATION94.0RG**